

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011-2016 n°41 Programme des investissements régionaux (PIR)

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes : Anne Beck-Thentz (excusée le 16 avril)
Joëlle Gentile
Lucette Schmutz, rapporteur

MM. Olivier Barras, président (excusé le 16 avril).
Olivier Paley
Bertrand Peter, président remplaçant le 16 avril
Laurent Théodore

s'est penchée sur les conclusions financières du préavis municipal 2011-2016 n°41 relatif au programme des investissements régionaux. Elle s'est réunie les 9 et 16 avril.

La séance du 9 avril s'est faite dans un premier temps conjointement avec les membres de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis. Les membres des deux commissions ont pu écouter les explications données par M. le Syndic, Jean-Noël Goël et après le départ de celui-ci exprimer leur opinion sur ce préavis. Les membres des deux commissions se sont ensuite séparés pour continuer leurs délibérations.

La séance du 16 avril s'est déroulée également en présence de M. le Syndic que la CoFin remercie pour les compléments d'informations fournies.

1. PREAMBULE

Le Programme des investissements régionaux (PIR) qui porte sur les vingt prochaines années va permettre de réaliser une cinquantaine de projets indispensables au fonctionnement de la région (infrastructures de mobilité, équipements sportifs, culturels, de loisirs ou touristiques, projets environnementaux, etc.), grâce au financement solidaire des communes du district. Validé à une très large majorité par le Conseil intercommunal en novembre 2012, les communes du district doivent se prononcer individuellement sur leur participation durant les prochains mois. C'est l'objet du PM 2011-2016/n° 41 pour la commune de Rolle.

La liste des projets n'est pas figée et sera régulièrement réévaluée. Certains sont prévus sur le court terme, d'autres mettront des années à se réaliser, d'autres ne se réaliseront peut être jamais dans la mesure où, comme précisé au point 5 du PM n°41 le PIR sera réactualisé au début de chaque législature et que le processus actuel se renouvellera : révision par le nouveau CODIR, présentation au conseil intercommunal, validation par les législatifs de l'ensemble des communes membres. De plus, les communes territoriales restent toujours maîtres de la situation car aucun projet ne peut démarrer sans leur accord.

2. LES ASPECTS FINANCIERS

Il est tout d'abord à noter que le Conseil Communal ne doit pas se prononcer sur un montant comme c'est le cas pour les autres préavis mais sur un principe de financement pour des projets futurs et sur une période de 4 ans.

Le calcul est basé sur deux facteurs, le nombre d'habitants et sur l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation. Etant donné, que ces deux facteurs varient d'année en année, le calcul se fera chaque année, raison pour laquelle, le Conseil va s'exprimer sur un principe et non sur un montant.

A titre indicatif, selon le nombre d'habitants au 31 décembre 2012 à raison de CHF 61/hab., la part de Rolle serait de CHF 361'852.- et de CHF 260'659.- sur le prélèvement des gains immobiliers et des droits de mutation. Ce qui représente un total de CHF 622'511.-. Ce sont les chiffres au 31 décembre 2013 qui seront pris en compte puisque le PIR démarre en 2014.

Il est à noter que les communes ne paieront rien tant qu'un projet n'aura pas été validé et n'aura pas démarré. Le paiement n'interviendra qu'au moment où le projet se réalisera et que les factures arriveront. Si le Préavis est accepté, il serait donc judicieux pour la Municipalité au moment du bouclage des comptes 2014 de passer sur un compte de réserve les montants qui n'auront pas été utilisés cette année-là.

3. LES DISCUSSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le PM n° 41 a suscité de nombreuses discussions au sein de la CoFin :

Avis opposés au PM

Certains estiment que dans l'état présent la Commune de Rolle, 3^{ème} ville du district, fera partie des communes qui payent le plus cher alors que le retour sur investissement sera quasiment nul pour celle-ci et préfèrent attendre 2017 afin de voir comment évolue le PIR et de pouvoir apporter des projets rolois au PIR. Si le PM est refusé aujourd'hui, ils sont convaincus que les autres communes ne pourront de toute façon pas se passer à moyen terme de la 3^{ème} commune du district.

La pierre d'achoppement est le principe du financement solidaire. Un des membres n'accepte pas que Rolle soit obligé de financer des projets qui ne concernent pas Rolle. Il considère comme un fourre-tout la liste des projets présentés et trouve injuste que certaines communes n'aient pas à financer des projets qui leur sont étroitement liés.

Avis favorables au PM

La majorité des membres soutient le programme d'investissements régionaux pour les raisons suivantes :

- Une commune ne pourra plus répondre seule aux besoins de la population en matière d'infrastructures. La commune de Rolle est en plein développement et les besoins dans ces domaines vont aller de pair. Elle a et aura aussi besoin de la solidarité financière des communes. Sur le plan régional, d'importants investissements sont indispensables pour rattraper le retard déjà accumulé et faire face à la croissance à venir.

- Le plan d'investissement est novateur. Il s'agit même d'une première en Suisse : assurer le financement de projets avant de les soumettre au Canton ou/et à la Confédération afin d'obtenir une subvention ou un partenariat. A une époque où la Confédération se décharge sur les Cantons et ceux-ci sur les Communes, c'est la meilleure chance de recevoir un aide cantonale et/ou fédérale.
- Le financement par solidarité des communes est un système égalitaire, chaque commune participe de la même manière en fonction du nombre de ses habitants et de ses revenus immobiliers. Rolle, en tant que préfecture a longtemps dû assumer seule ou presque des investissements qui profitaient également aux communes de l'ancien district. Elle continue souvent de le faire en tant que ville principale de cet ancien district (ex. le giratoire de la Couronnette). Désormais, comme pour toutes les communes du district de Nyon, elle bénéficiera aussi de ce financement solidaire.
- Certes, la liste des projets proposés par le PM n° 41 ne semble pas favoriser beaucoup les intérêts rollois mais comme précisé plus haut cette liste est évolutive. C'est à la Commune de Rolle et aux représentants de celle-ci au Conseil régional qu'il appartient de proposer des projets régionaux constructifs pour le développement de Rolle.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à la majorité des membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/ n°41 de la Municipalité du 14 février 2013,

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver la mise en œuvre du programme des investissements régionaux.
2. d'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années de 2014 à 2017.
3. d'assumer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR et jusqu'à fin 2017.
4. d'autoriser la Municipalité à prélever les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations de l'année en cours pour la facture finale, par exemple les impôts 2014 pour le décompte 2014.
5. d'autoriser la Municipalité à financer l'opération, sur la trésorerie ordinaire ou par l'emprunt, au maximum à raison de CHF 61.- par habitant et par année, pour la période 2014 -2017.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 21 avril 2013

Le Président remplaçant

Bertrand Peter

Le rapporteur

Lucette Schmutz

